



Nos appuis techniques

ASSISTANCE TECHNIQUE

Demande de subvention p.4

Assistance technique Post-RSDE p.5

Directive IED : Dossier de réexamen p.6

Téledéclaration sur GIDAF p.7

ASSISTANCE REGLEMENTAIRE

Diagnostic de classement ICPE p.10

Veille réglementaire personnalisée p.11

Audit réglementaire p.12

**Un besoin particulier ?
Contactez-nous au 04 9114 30 78**

Chers adhérents,
Exploitants industriels de la région PACA,

L'association se met à votre service pour vous accompagner individuellement dans la mise en œuvre de vos obligations techniques et/ou réglementaires.


Vous trouverez ci-après une présentation détaillée de nos appuis techniques qui, en fonction de vos besoins et des spécificités de votre établissement, pourront être aménagés.

Par ailleurs, nous restons à votre écoute pour étudier ensemble la possibilité de tout autre accompagnement.

L'équipe d'Environnement-Industrie

Guide de lecture

Chaque appui technique se compose de plusieurs étapes de réalisation et/ou inclut différents services formant un « package ».

Les indications marquées du signe  indiquent les services intrinsèques de la cotisation d'adhésion à Environnement-Industrie.



Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 78



Environnement Industrie

version 2018

ASSISTANCE TECHNIQUE

Assistance technique

Dossier de demande de subvention

Objectifs :

- Rédaction de votre dossier de demande de subvention en réponse à un Appel à projets (AAP)
- Échanges intermédiaires avec l'organisme porteur de l'AAP.



EI : aide à la recherche des financeurs de votre projet

Phases de réalisation :

Ensemble : visite initiale

EI : présentation du déroulé de l'action et des enjeux

Vous : transmission de la documentation utile pour monter le dossier (données techniques et financières)

- EI : détermination du plan d'actions et son calendrier d'application
- EI : montage et rédaction du dossier de demande de subvention, échanges avec le(s) financeur(s)
- Ensemble : validation du dossier

Tarif : Sur devis

Pour en savoir plus contactez :



Aurélié FLOCH au 04 91 14 30 60

Chloé MENARD au 04 91 14 30 61

Ils nous ont fait confiance :

CIFC, Fos sur Mer (13)



Assistance technique

Elaboration d'un programme de surveillance conforme à l'arrêté du 24/08/2017

Objectifs :

- **Réexaminer le programme d'auto-surveillance et les données d'analyses** existantes du site en comparaison :
 - des nouvelles substances réglementées,
 - des nouveaux critères d'auto-surveillance,
 - *En option* : des nouvelles VLE fixées par l'arrêté du 24/08/2017.
- **Construire un nouveau programme de surveillance** à transmettre à l'inspection.
- **Option : Accompagnement à la construction d'un programme d'actions interne** au site basé sur :
 - La détermination des substances visées par une obligation d'ETE « Réduction maximale » pour le site,
 - Un état des lieux de la conformité des rejets aux nouvelles VLE

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
 - Définition du cadre et du planning de la prestation
 - Fourniture des éléments documentaires nécessaires à la réalisation de la prestation (rapports RSDE, données d'auto-surveillance...)
 - Validation du format du programme de surveillance à construire
 - + *Si l'option est souhaitée* : Validation du format du programme d'actions
- **EI : analyse des données et proposition de programme de surveillance**
+ *Si l'option est souhaitée* : proposition de programme d'actions en fonction de l'analyse de la conformité aux VLE et à l'exigence de suppression des rejets de certaines substances
- **Ensemble : échanges et validation du programme de surveillance et du programme d'actions, le cas échéant.**

Tarif : Sur devis



Pour en savoir plus :

Contactez Chloé MENARD
au 04 91 14 30 61

Assistance technique

→ Elaboration du Dossier de réexamen IED

Objectifs :

- **Remplir l'obligation de réexamen périodique** des conditions d'exploitation prévue par la Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles et transposée à l'article R515-70 du code de l'environnement.
- **Etablir une comparaison** des installations concernées par rapport aux MTD et aux NEA-MTD listés dans les conclusions sur les MTD.
- **Se positionner sur la nécessité d'actualiser les prescriptions** de l'arrêté préfectoral d'autorisation au vu des trois points listés au III de l'article R515-70 du Code de l'environnement (*pollution significative, sécurité de l'exploitation, respect d'une NQE plus sévère*).

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
 - Définition du cadre et du planning de la prestation,
 - Fourniture des éléments documentaires nécessaires.
- **EI : réalisation conformément à l'article R515-72 qui fixe le contenu du dossier de réexamen et des éventuels compléments demandés par l'inspection.**
- **Ensemble : point(s) d'étape**
 - Présentation de l'avancée du dossier,
 - Échanges autour des points de blocage le cas échéant.
- **Ensemble : échanges et validation du dossier de réexamen**

Tarif : Sur devis



Pour en savoir plus contactez :

Céline LEGRAND au 04 91 14 30 78

Assistance technique

Télédéclaration sur GIDAF*

- * Gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente, site de télédéclaration obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015

Objectifs :

- Remplir votre obligation de transmission aux services de l'Etat des résultats de surveillance périodique de vos rejets polluants.
- Saisie sur le site GIDAF des résultats de la surveillance périodique de :
 - vos émissions dans les eaux superficielles pour la DREAL et/ou l'Agence de l'eau
 - vos émissions dans les eaux souterraines pour la DREAL
 - la concentration en légionnelles pour la DREAL

Etape préalable : uniquement avant la 1^{ère} déclaration

analyse de la conformité de votre compte GIDAF par rapport au contenu de votre/vos arrêté(s) préfectoral(aux)

Etapas suivantes : à chaque déclaration

- Vous : transmission de vos résultats de mesures
- EI : saisie et enregistrement de la/des déclaration(s) sur votre compte GIDAF en utilisant l'identifiant « PRESTATAIRE »
- EI : e-mail informatif sur la saisie enregistrée : indications relatives à la déclaration saisie au travers d'une « Fiche navette »
Par ex. : rien à signaler, résultat manquant ou dépassement d'une valeur limite d'émission
- Vous : connexion sur GIDAF avec votre identifiant « INDUSTRIEL », lecture et transmission à l'inspection de la déclaration enregistrée.
- EI : prise en charge de la gestion des problèmes techniques



accès illimité à la hotline « SOS GIDAF »

Tarif : 20 € / mois



Pour en savoir plus contactez :

Céline LEGRAND au 04 91 14 30 78

Ils nous ont fait confiance :

Centrale de Provence, Gardanne(13)

G.C.S. - S.I.H., Cannes (06)



Assistance technique

Support pédagogique GIDAF

Objectif :

- Vous aider à télédéclarer vos résultats de surveillance des émissions polluantes et/ou des légionnelles sur le site GIDAF au moyen d'un guide pédagogique

Phases de réalisation :

- EI : transmission d'un support pédagogique imprimé complet**
Chaque type de déclaration est détaillé avec des captures d'écran commentées.

Option :

- L'abonnement annuel vous permet de recevoir les mises à jour du support pédagogique en fonction des évolutions du site.

✓ accès illimité à la hotline « SOS GIDAF »

Tarif : 200 € le support
abonnement 20 € /an

Pour en savoir plus contactez :

Céline LEGRAND au 04 91 14 30 78



The collage includes several screenshots from the GIDAF web application:

- LES CONTROLES EXTERNES**: A page for external controls with a table for 'CONTRÔLE EXTERNE DE RECALAGE [1/2]'. A red box highlights a 'Contrôle préliminaire par l'exploitant pour comparer ses résultats avec ceux du contrôle.'
- L'ERGONOMIE GENERALE DU SITE**: A page for general site ergonomics with a table for 'ETABLISSEMENT' and 'CADRE DE SURVEILLANCE'.
- SAISIE DES RESULTATS AS EAUX SUPERFICIELLES**: A page for entering surface water results with a table for 'TABLEAU DE DECLARATION EN LIGNE'.
- Règles de saisie pour les Commentaires « journaliers »**: A section detailing rules for daily comments, including instructions on how to enter values and dates.
- Données relatives aux contraintes en vigueur**: A section providing information on current constraints and how to handle errors or omissions.



Environnement Industrie

version 2018

ASSISTANCE REGLEMENTAIRE

Assistance réglementaire

→ Diagnostic de classement ICPE

Objectif :

- Faire le bilan du classement de vos activités/installations au titre de la nomenclature ICPE.

Phases de réalisation :

- **Visite initiale de votre site**
Vous : présentation de vos activités, installations...
Vous : transmission de la documentation utile
- **EI : analyse de votre classement ICPE au regard :**
 - des quantités totales de substances ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents sur votre site,
 - des différents seuils de capacité de vos installations
- **EI : Restitution de votre diagnostic ICPE détaillé**
- **Ensemble : validation**

Tarif : Sur devis

Ils nous ont fait confiance :

Chocolaterie de Provence, Marseille(13)



Pour en savoir plus contactez :

Chloé MENARD au 04 91 14 30 61

Aurélie FLOCH au 04 91 14 30 60

Céline LE GRAND au 04 91 14 30 78

Assistance réglementaire

→ Veille réglementaire personnalisée environnement/ICPE

Objectifs :

- Vous maintenir à jour de la réglementation applicable à vos activités en matière d'environnement/ICPE,
- Bénéficier d'un tri amont des actualités réglementaires,
- Comprendre rapidement le cadre d'application d'un nouveau texte.

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
 - présentation de vos activités et définition de vos besoins
- **EI : personnalisation de votre veille réglementaire à partir d'une liste de thèmes**
- **EI : transmission de votre alerte réglementaire par e-mail au rythme de votre choix**
 - Liste des nouveaux textes applicables à votre site
 - Décryptage synthétique : contexte, objet, échéances...



accès illimité à la hotline réglementaire Environnement/ICPE

Option : RDV périodiques (mensuels, trimestriels...) permettant de faire le point sur vos questions réglementaires

Tarif : 50€ / mois

Ou si option : sur devis



Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 78

Ils nous ont fait confiance :
Fibre excellence, Tarascon(13)
Primagaz, Lavera (13)
ESSO, Fos sur mer (13)



Assistance réglementaire

Diagnostic de conformité réglementaire

Objectifs :

- Vérifier la conformité d'une installation, activité ou un site à la réglementation environnementale applicable,
- Bénéficier d'une synthèse de la conformité de votre site qui pourra servir de base à un plan d'actions à mettre en œuvre.

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
 - Définition du cadre de l'audit réglementaire (liste des textes dont la conformité est à vérifier et périmètre de l'audit)
 - Définition du planning de la prestation
- **EI : proposition d'une matrice de diagnostic de conformité et d'un plan d'action (pièces à fournir pour réaliser l'audit, planning de l'audit)**
- **EI : réalisation de l'audit de conformité**
- **Ensemble : restitution de l'audit et validation de la synthèse du diagnostic**

Tarif : Sur devis



Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 78

Ils nous ont fait confiance :

PRIMAGAZ, Lavera (13)

ARKEMA, Saint-Auban (04)



Environnement Industrie

version 2018

Association Environnement-Industrie

Immeuble C.M.C.I
2, rue Henri Barbusse - 13241 Marseille cedex 01

Email : contact@environnement-industrie.com

Tél : 04 91 14 30 60 / 30 61 /30 78

Fax : 04 91 56 01 91

www.environnement-industrie.com